

*Mémoire portant sur
les dispositions du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États de
l'Accord de partenariat transpacifique (PTP)*

Remis au:

Comité permanent du commerce international
6e étage, 131, rue Queen Chambre des communes Ottawa ON K1A 0A6
Canada

Soumis par :

Kathryn Anderson, Wilf Bean, David Boyle, Rosaria Campbell, Berta Gaulke, Brian
Gaulke, Margaret Greene, Meghan MacCulloch, Ann Manicom, Darlene McIvor

Chapitre North Shore, Nouvelle-Écosse, Conseil des Canadiens

Au Comité permanent du commerce international,

Par la présente, nous voulons exprimer nos préoccupations à l'égard de la participation du Canada au Partenariat transpacifique (PTP).

Nous souhaitons d'abord mentionner que ni nous, en tant que citoyens, ni les organisations que nous représentons ne nous opposons au commerce, ne faisons preuve de protectionnisme, ni ne nous opposons aux accords commerciaux. Les activités commerciales du Canada comportent de grands avantages économiques et sociaux et continueront dans cette voie. Nous nous inquiétons toutefois de l'évolution récente qu'ont connue les accords commerciaux, de même que des répercussions sur la démocratie canadienne.

Nous nous préoccupons particulièrement de la partialité inhérente aux dispositions du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, qui vient créer un déséquilibre entre les droits des entreprises et les droits des citoyens, des travailleurs et d'autres groupes. Le processus du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États permet aux entreprises étrangères d'intenter des poursuites contre les gouvernements à l'égard d'un manque à gagner réel ou anticipé. En outre, l'accord met sur pied des mécanismes de tribunaux secrets ne relevant pas de notre système judiciaire et législatif. Ces dispositions privilégient les droits des investisseurs au détriment de ceux de l'État et des citoyens, et sont contraires aux principes démocratiques de protection des investisseurs, notamment ceux qu'a soulignés un groupe de plus de soixante-dix universitaires en 2010¹ :

- *La protection des investisseurs et, par voie de conséquence, l'utilisation du droit relatif à l'investissement et le recours à l'arbitrage sont des moyens qui ont pour objet l'amélioration du bien-être de la société. **Ce ne sont pas des fins en soi.** (nous soulignons)*
- *Tous les investisseurs, indépendamment de leur nationalité, doivent jouir d'un accès égal à un système judiciaire **impartial et indépendant** qui assurera le règlement des différends, y compris les différends avec les gouvernements. (nous soulignons)*
- ***L'investissement étranger peut avoir des impacts néfastes tout autant que bénéfiques sur la société et il est de la responsabilité de tout gouvernement d'encourager les effets bénéfiques tout en limitant les impacts nuisibles.** (nous soulignons)*
- ***Les États sont titulaires du droit fondamental de régler pour le bien-être de la société et, lorsqu'exercé de bonne foi et dans un but légitime, ce droit ne doit pas être subordonné aux intérêts des investisseurs.** (nous soulignons)*

Nous recommandons au gouvernement du Canada d'adopter des principes semblables dans l'établissement d'un cadre acceptable à l'égard des dispositions du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États prévues dans les accords commerciaux comme le PTP.

¹ Van Harten, Gus, David Schneiderman, Kyla Tienhaara et plus de 70 universitaires. 31 août 2010. *Déclaration publique sur le régime d'investissement international* : <http://www.osgoode.yorku.ca/wp-content/uploads/2014/11/Déclaration-Publique-June-2011.pdf>[investment-regime-31-august-2010/](http://www.osgoode.yorku.ca/wp-content/uploads/2014/11/Déclaration-Publique-June-2011.pdf#investment-regime-31-august-2010/).

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'un des premiers exemples où des dispositions entourant un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États ont été intégrées à des accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux, le Canada est vu comme étant « l'un des pays développés les plus poursuivis au monde ». Au cours des dix dernières années, les entreprises ont commencé à avoir un recours agressif à des clauses semblables à celles de l'ALENA et à celles d'autres accords commerciaux pour défier les institutions démocratiques et les politiques publiques, surtout en ce qui a trait à la santé publique et à l'environnement :

« Le Canada a versé plus de 200 millions de dollars (environ 135 millions d'euros) à des entreprises américaines dans sept affaires que le pays a perdues, et les investisseurs étrangers exigent maintenant plus de 1,75 milliard d'euros au gouvernement canadien dans de nouvelles affaires. Même le fait de défendre des affaires qui peuvent être perdues coûte cher. À ce jour, le Canada a dépensé plus de 65 millions de dollars (environ 45 millions d'euros) pour se défendre dans des poursuites intentées en vertu de l'ALENA. Selon le Centre canadien de politiques alternatives, près des deux tiers des poursuites intentées contre le Canada impliquaient des contestations de mesures de protection environnementale ou de gestion des ressources qui interféraient prétendument avec les bénéfices d'entreprises américaines². »

Il semble apparent qu'en vertu des accords commerciaux comme l'ALENA, ce sont les lois et les normes destinées à protéger ce que nous valorisons qui nous rendent plus vulnérables aux poursuites intentées par les investisseurs étrangers. Cela fait courir un risque à nos politiques en matière de travail, d'environnement, d'agriculture, de santé et de société et menace notre tissu social, nos communautés et notre souveraineté nationale :

*« Le Canada a signé l'ALENA sur cette base avec les États-Unis et, depuis, il a été confronté à davantage de plaintes d'investisseurs étrangers que presque tous les autres pays, il a versé de nombreux dédommagements à la suite de ces plaintes, **il a modifié des décisions du gouvernement ou des processus décisionnels afin de tenir compte des intérêts des investisseurs étrangers et de réduire les risques de responsabilité potentiellement énormes.** » (nous soulignons)*

Le PTP, en poursuivant cette tradition, fait en sorte qu'il est probable que la fréquence de ces différends, et des menaces encourues par nos processus décisionnels démocratiques augmentera à l'avenir. **Nous recommandons au gouvernement du Canada de rejeter le PTP en raison du fait que le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États constitue une menace à nos processus démocratiques et nous rend vulnérables aux différends dont le seul motif est le recouvrement de pertes, et non le bien global du public, de l'environnement et de la communauté.**

Les parties qui ont promu les récents accords commerciaux ont invoqué l'argument que ces règlements ne constituent pas de grosses sommes par rapport à celles que représente le commerce national. Toutefois, on ne peut nier que les dispositions du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États sont essentiellement non démocratiques et qu'à elles seules, elles constituent un motif suffisant pour rejeter le PTP. Les processus du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États qui supplantent nos processus démocratiques ne doivent pas figurer aux accords « commerciaux » de tout genre. Le prix à

² Barlow, Maude. 23 octobre 2015. *Why Canada is One of the Most Sued Countries in the World* : <http://www.globaljustice.org.uk/blog/2015/oct/23/why-canada-one-most-sued-countries-world> [TRADUCTION].

payer est trop élevé, et les implications à l'égard de la démocratie sont évidentes.

À titre d'exemple local : Bilcon, entreprise américaine qui a proposé de construire et d'exploiter une carrière et un terminal maritime dans le comté de Digby, en Nouvelle-Écosse. En 2007, une commission mixte fédérale-provinciale pour l'évaluation environnementale a recommandé de rejeter le projet proposé en raison des répercussions environnementales négatives potentielles. En vertu de l'ALENA, Bilcon a intenté des poursuites et a réclamé 100 millions de dollars en dommages et intérêts. Un jugement divisé a été rendu en sa faveur. Le tribunal a conclu que « "les attentes légitimes" des investisseurs ont été frustrées par les actions du gouvernement et que le Canada a enfreint les obligations à l'égard du traitement juste et équitable de l'ALENA³ ». Plusieurs jugent encore une fois que ce règlement est minime par rapport au budget commercial annuel du Canada. Il s'agit cependant d'une somme énorme à verser à un investisseur étranger alors que nos gouvernements légitimes ont jugé que le projet ne devait pas être recommandé d'un point de vue environnemental et que ce projet ne favorisait pas la communauté. Il s'agit en outre d'une somme énorme à verser à un investisseur étranger en vertu d'attentes à l'égard de profits ultérieurs plutôt qu'à l'égard de pertes réelles des sommes investies, et en vertu d'un règlement déterminé au moyen d'un processus se déroulant à l'extérieur des structures judiciaires normales du Canada.

On estime que les retombées économiques du PTP pour le Canada représenteront normalement moins de 1 % de la croissance du PIB au cours des 10 à 15 prochaines années^{4,5}. Ce n'est pas un gain si important, surtout compte tenu du coût social, environnemental et économique à prévoir, notamment les pertes d'emplois que l'on estime à 58 000⁶. Les partisans du « libre-échange » admettent que lorsque les pays retirent leurs mécanismes de protection du marché, certains y gagnent et certains y perdent. Chez les organisations comme le FMI, cependant, il est de plus en plus reconnu que les « gagnants » des accords de libre-échange précédemment mis en place ne sont que les « quelques privilégiés », alors que les gains touchés par les travailleurs ont stagné, ou ont connu une baisse⁷. Cette préoccupation est grave, puisque les politiques économiques et commerciales devraient donner un plus grand appui à l'égalité au Canada et dans le monde, et non un moindre. Elles devraient en outre mettre l'accent sur des modèles économiques reposant sur une comptabilité analytique réelle et tenir compte des coûts humains, sociétaux et environnementaux du commerce, et respectant les structures judiciaires et démocratiques existantes des États participants.

Nous croyons surtout que les gains économiques ne devraient pas servir de justifications pour les accords qui favorisent le droit des investisseurs au détriment des préoccupations citoyennes, communautaires et environnementales, et qui interfèrent avec le devoir gouvernemental de prendre des décisions et de promulguer des lois qui favorisent l'intérêt public.

Nous recommandons donc au gouvernement du Canada d'adopter une approche

³ Geist, Michael. Le 2 mars 2016. *The Trouble With the TPP, Day 42: The Risks of Investor-State Dispute Settlement*: <http://www.michaelgeist.ca/2016/03/the-trouble-with-the-tpp-day-42-the-risks-of-investor-state-dispute-settlement/> [TRADUCTION].

⁴ Capaldo, J. A. Izurieta et J. K. Sundaram. Janvier 2016. *Trading Down: Unemployment, Inequality and Other Risks of the Trans-Pacific Partnership Agreement*. Document de travail 16-01 du GDAE. Disponible au : http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/TPP_simulations.html [en anglais seulement].

⁵ Lakatos, C., M. Maliszewska, F. Ohnsorge, P. Petri et M. Plummer. *Topical Issue: Potential Macroeconomic Implications of the Trans-Pacific Partnership*. Global Economic Prospects, janvier 2016, chapitre 4. Disponible au : <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/GEP/GEP2016a/Global-Economic-Prospects-January-2016-Implications-Trans-Pacific-Partnership-Agreement.pdf> [en anglais seulement].

⁶ Tencer, Daniel. Le 20 janvier 2016. *TPP's Economic Impact Will Be Fewer Jobs, More Inequality, New Study Says*. The Huffington Post Canada : http://www.huffingtonpost.ca/2016/01/20/tpp-economic-impact-canada-us_n_9029892.html [en anglais seulement].

⁷ Elliot, Larry. Septembre 2016. *IMF study warns free trade seen as benefiting 'only a fortunate few'*: <https://www.theguardian.com/business/2016/sep/27/international-monetary-fund-world-economic-outlook-globalisation-free-trade> [en anglais seulement].

commerciale reposant sur des analyses tierces indépendantes et des méthodes de comptabilité analytique complètes, de tenir compte des droits citoyens et communautaires et des préoccupations environnementales, et de veiller à la capacité du gouvernement de prendre des décisions et de promulguer des lois favorisant le bien public, environnemental et communautaire.

De nombreux particuliers et de nombreux groupes ont fait des recherches et ont documenté leurs objections au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États; ces objections doivent faire l'objet d'un examen minutieux avant que le Canada ne ratifie le PTP. Les règles de cet accord commercial ne conviennent pas, à nos yeux, à un État démocratique moderne; et selon nous, elles ne servent pas adéquatement les intérêts des citoyens canadiens. C'est donc avec respect que nous vous demandons de vous pencher sur nos objections et de nous aider à les présenter au gouvernement du Canada. Nous vous prions d'exhorter le gouvernement à positionner le Canada en tant que leader en rejetant l'approche qu'adopte le PTP envers les négociations commerciales, et d'utiliser notre richesse sociale, humaine, scientifique et économique pour formuler une nouvelle approche à l'égard des ententes commerciales. Nous demandons au gouvernement du Canada, plus précisément, de faire ce qui suit :

- de rejeter le PTP en raison du fait que le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États constitue une menace à nos processus démocratiques et nous rend vulnérables aux différends dont le seul motif est le recouvrement de pertes et non le bien global du public, de l'environnement et de la communauté;
- d'adopter des principes semblables à ceux énoncés par VanHarten *et. al.* (2010) dans l'établissement d'un cadre acceptable à l'égard des dispositions du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États des accords commerciaux comme le PTP;
- d'adopter une approche commerciale reposant sur des analyses tierces indépendantes et des méthodes de comptabilité analytique complètes, de tenir compte des droits des citoyens, des droits des communautés et des préoccupations environnementales, et de veiller à ce que le gouvernement puisse prendre des décisions et d'adopter des lois favorisant le bien public, environnemental et communautaire.

Nous vous remercions du temps que vous nous avez accordé et de nous avoir donné l'occasion de participer à ces démarches.

Cordialement,

Kathryn Anderson, Wilf Bean, David Boyle,
Rosaria Campbell, Berta Gaulke, Brian Gaulke,
Margaret Greene, Meghan MacCulloch,
Ann Manicom, Darlene McIvor

Chapitre North Shore, Nouvelle-Écosse, Conseil des Canadiens

Le Conseil des Canadiens

Depuis 1985, le Conseil des Canadiens (<http://canadians.org/fr>) incite les Canadiens à militer en faveur de la justice sociale, économique et environnementale au pays et partout dans le monde. Notre œuvre repose sur de solides campagnes stratégiques et opportunes visant à lutter pour les valeurs, les programmes sociaux et les politiques progressives auxquels les Canadiens adhèrent.

Le travail effectué par le Conseil est presque entièrement financé au moyen de dons. Et afin de maintenir l'indépendance de notre organisation, nous n'acceptons pas les dons d'entreprise ni de

gouvernements. Cette indépendance nous permet de nous exprimer haut et fort d'une voix puissante et collective en toute liberté.

